



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Agen, le 03 octobre 2024

Élection des membres de la chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne

Dans le cadre des élections des membres de la chambre d'agriculture, les listes électorales provisoires pour les collèges des électeurs individuels ont été transmises à chaque mairie du département aux fins d'affichage et d'éventuelles modifications.

Les listes sont affichées du 1^{er} au 15 octobre 2024.

Avant le 16 octobre 2024, toute personne qui s'estime indûment omise peut demander son inscription sur la liste à la commission d'établissement des listes électorales. Tout électeur inscrit sur une des listes du département peut également demander l'inscription d'une personne omise (Article R511-20 du code rural et de la pêche maritime).

Ces demandes sont adressées au président de la commission d'établissement des listes électorales par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante :

Préfecture
CELE – DCL
Place de Verdun
47920 AGEN CEDEX

Le formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales est disponible en mairie et sur le [site internet de la préfecture](#) (rubrique Actualités).

**Service communication
interministérielle et
représentation de l'État**

Tél : 05 53 77 60 44 / 05 53 77 61 90
Mél : pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr
www.lot-et-garonne.gouv.fr

Place de Verdun
47920 AGEN Cedex 9